



Consultation du Comité de suivi interfonds du 12 juin 2020

Relevé de décisions

Une consultation écrite des membres du Comité de suivi interfonds a été organisée du 29 mai au 12 juin 2020

Cette consultation portait sur les points suivants :

Pour le FEADER 2014-2020 :

- Mise en place d'une dérogation à l'éligibilité géographique des dépenses pour la mesure (19.3) (Annexe 1).

Pour le FEDER-FSE 2014-2020 :

- Le rapport annuel de mise en œuvre FEDER-FSE pour l'année 2019 (Annexe 2)
- Le résumé à l'attention des citoyens FEDER-FSE pour l'année 2019 (annexe 2.1)

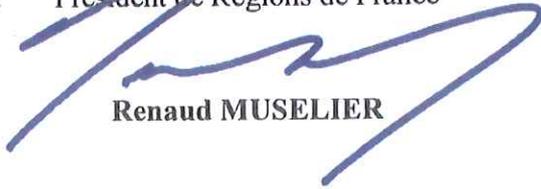
Pour information : la fiche remarque du **Conseil départemental des Alpes de Haute Provence** est annexée au présent relevé

DECISION

- La proposition de mise en place d'une dérogation à l'éligibilité géographique des dépenses pour la mesure (19.3) **est validée** (Annexe 1)
- Le rapport annuel de mise en œuvre FEDER-FSE pour l'année 2019 (Annexe 2) **est validé**.

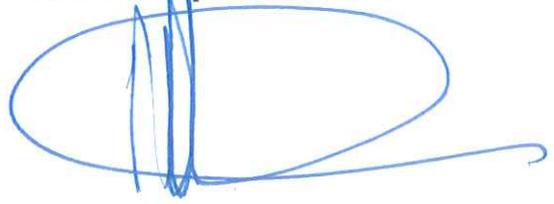
Fait à Marseille le, 24 JUIL. 2020

Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de Régions de France



Renaud MUSELIER

Pour le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pierre DARTOUT